



Comment gérer l'exposition au risque chimique

Le risque chimique est un des risques le plus considérables et étendus dans notre civilisation.

Les matériels chimiques:

- sont utilisés dans la production et dans les services,
- sont utilisés et transformés dans les processus de production,
- peuvent devenir un risque dans le milieu de travail,
- sont composants des déchets produits par les entreprises (solides et liquides, qui sont des mélanges) et toujours de plus aussi urbains,
- produisent des émissions qui se répandent dans le territoire et en leur globalité et quantité ils gravent sur le changement climatique et sur la pollution des eaux et des sols.
- font partie d'une quantité énorme de produits, aussi alimentaires, et ils influencent toujours de plus la santé humaine de toutes les populations.

Dans l'histoire humaine, pas seulement celle récente (pensons à Ippocrate qui, en remarquant que quelques mineurs grecs montraient signes de dyspnée, il réunit ce symptôme à leur exposition aux poussières de mine) la détermination de la nocivité de milliers d'agents chimiques a émergé après la mort d'une grande quantité de travailleurs et d'utilisateurs.

Aussi les procès pénaux et les condamnations d'entrepreneurs et de sociétés juridiques sont nombreuses pour la responsabilité de maladies et de morts.

Sont très considérables aussi les sommes qui ont dû payer aux travailleurs et à leurs familles. Un cas exemplaire est celui de l'Eternit, mais de beaucoup d'installations chimiques.

Pour ça dans le passé est devenue obligatoire la fiche de sécurité de chaque produit, l'étiquetage et la lecture transparente de la composition, des risques et des procédures d'usage.

L'Europe a créé l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) qui aide les entreprises à se conformer à la législation, favorise l'utilisation sûre des substances chimiques, fournit des informations sur les produits chimiques et examine les produits chimiques préoccupants.

<http://echa.europa.eu/fr/home>

L'Union européenne (UE) a modernisé la législation européenne en matière de substances chimiques et mis en place le système REACH, un système intégré d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restrictions des substances chimiques.

http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/single_market_for_goods/chemical_products/l21282_fr.htm



Tous les produits qui sont commercialisés en Europe doivent être enregistrés; pour l'enregistrement toutes les données du produit, sa composition, sa formule et toutes les expérimentations relatives à sa dangerosité et aux effets qui peut produire sur la santé doivent être fournies.

Qui utilise un produit chimique doit être informé, il doit informer les travailleurs et, s'il veut utiliser le produit de manière différente de ce qui est inscrit près d'Echa, il faut impliquer avant le producteur et vérifier les possibilités. Voir ce diaporama explicatif :

http://www.sistemaambiente.net/Tesi/REACH_Pollutec.pdf

Dans ce contexte on a formalisé le règlement CLP, qui a pour objet d'assurer que les dangers que présentent les substances chimiques soient clairement communiqués aux travailleurs et aux consommateurs de l'Union européenne grâce à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques.

<http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp>

A niveau de l'ONU (a partir du Sommet de la Terre de Rio en 1992) on à créé un Système Général Harmonisé (SGH) pour garantir que l'information sur les dangers physiques et la toxicité des produits chimiques soit disponible et pour fournir également une base pour l'harmonisation des prescriptions et réglementations sur les produits chimiques aux échelles nationale, régionale et internationale.:

http://www.unece.org/fr/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_f.html

Ici la première version du 2003

http://www2.unitar.org/cwm/publications/cbl/synergy/pdf/cat3/ghs/ghs_fr.pdf

Donc l'évaluation du risque chimique ce n'est pas un accomplissement de routine ou ou bureaucratique.

Depuis le 1 juin 2015 pour tous les pays de l'Union européenne devient obligatoire l'application du règlement CLP pour les préparations chimiques, maintenant appelées « mélanges » (sauf les lots de mélanges mis sur le marché avant cette date). L'ancienne classification doit disparaître dans la fiche de données de sécurité des substances.

Tout ça concerne aussi les déchets, qui sont des mélanges dont la dangerosité est proportionnée aux indications de risque des substances source.

Le Système Général Harmonisé (SGH) va remplacer le précédent étiquetage européen ; ça vise à garantir le partage et l'échange d'information sur les dangers physiques et la toxicité des produits chimiques dans le but d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement au cours de la manipulation, du transport et de l'utilisation.

Le règlement CLP a permis de transposer le système général harmonisé (SGH) dans le système européen, comme il est arrivé en beaucoup de pays du monde.

Ici la Guide sur l'étiquetage et l'emballage :

http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp_labelling_fr.pdf

La fiche de sécurité doit être donnée par le fournisseur selon le schéma à 16 points dans la langue de l'utilisateur, avec la classification du SGH (complètement adopté par le règlement européen CLP).



C'est fondamental cependant que la surveillance sanitaire soit menée bien, avec des protocoles sanitaires appropriés et que les données des contrôles et des analyses cliniques soient utilisées pour une bonne gestion épidémiologique.

En effet la vérification du risque n'arrive pas au niveau individuel, mais au niveau collectif, selon procédures épidémiologiques qui aident à comprendre où et lesquels sont les anomalies.

Pour expliquer de manière simple: si un groupe de travailleurs déplore symptômes déterminés ou si les données d'analyse sont altérées pendant qu'un autre groupe n'a pas les mêmes altérations, il signifie que le premier groupe est exposé à un risque spécifique.

Les données bio-statistiques sont très importantes pour intervenir rapidement sur les effets possibles d'un agent chimique.

C'est fondamental le rôle de l'usine comme producteur et comme lieu de travail et sa bonne gestion.

Tout ça concerne toutes les substances dangereuses que l'entreprise achète et utilise, les mélanges qu'elle produit et aussi les déchets dangereux produits.

C'est important que le classement et l'étiquetage soit connue par les travailleurs et les utilisateurs et qu'il y a un renseignement efficace sur les dangers pour la santé, aussi avec l'aide du médecin du travail.

On entend pour agents chimiques non seulement ceux utilisés pour la production, mais aussi pour le traitement et l'hygiène.

Il est nécessaire aussi qu'il y a des procédures définies sur comment utiliser, manipuler, stocker, éliminer les agents chimiques.

Quand les matériels en usage sont plusiers c'est bien utiliser des outils aptes à gérer bien le contrôle et la gestion et à faire connaître la fiche de sécurité et de produire les étiquettes pour tous les récipients qui sont utilisés en usine.

Voir la guide de l'Echa pour le PME http://www.sistemaambiente.net/Materiali/FR/Risques_chimiques/Echa_guide_securite_chimique_sme_fr.pdf

Et la guide pour les utilisateurs en aval

http://www.sistemaambiente.net/Materiali/FR/Risques_chimiques/Echa_guide_technique_utilisateur_en_aval.pdf

Voir encore les conseils de l'OIT

http://www.sistemaambiente.net/Materiali/FR/Risques_chimiques/OIT_la_securite_et_la_sante_dans_la_utilisation_des_produits_chimiques_au_travail.pdf

Voir pour l'évaluation et la gestion des agents chimique :

http://www.sistemaambiente.net/SA/FR/Le_risque_chimique.pdf

Dans Sistema Ambiente les phases de l'évaluation, à commencer par la connaissance des fiches de sécurité et des caractéristiques des processus, concerne une première considération des éventuelles possibilités de danger d'une phase de travail ou de la machine, pour après effectuer des mesures où est nécessaire en rapport aux Valeurs limite d'exposition professionnelle, et successivement vérifier l'exposition équivalente du travailleur.

Tout ça doit être complété, comme j'ai dit avant, d'une grande attention à la symptomatologie exprimé par les travailleurs et à l'activité épidémiologique du médecin du travail.

Le risque chimique ne termine pas sur le poste de travail unique, mais il doit être examiné en toutes ses phases.

Voir pour la gestion des déchet industriels

http://www.sistemaambiente.net/news/Fra/Dechet/serie_Dechets.pdf



Voir aussi pour la gestion des émissions

http://www.sistemaambiente.net/SA/FR/S%C3%A9rie_%C3%A9missions.pdf

Voir cette thèse (en anglais) sur le système de gestion intégré en particulier sur le risque chimique et la gestion des déchets

http://www.sistemaambiente.net/Tesi/Implementation_of_a_QHSE_management_system_FENG_Meng_Ting.pdf

pour d'autres informations :

http://www.sistemaambiente.net/The_future_we_want/TitoliFR.html

Tout ça contribuera à améliorer la santé des travailleurs et des consommateurs, il aidera à trouver nouveaux matériels pas dangereux (ex. chimique verte), reconduira notre environnement à la qualité nécessaire pour une vie durable.